

« École sans fumée »

Une charte et un label
pour une école
en mouvement - PROJET -

Namur, 1er février 2006

G. Absil, C. Vandoorne



*Ministère
de la Communauté
française*



UNE CHARTE POUR

- favoriser **un environnement sans fumée**
- préparer et valoriser **l'interdiction du tabac** imposée par décret
- faire de l'interdiction du tabac **une occasion**
 - de développer un « climat santé à l'école »
 - d'inciter le développement des aptitudes individuelles et sociales par rapport à la santé

LOGIQUES D'ACTION

L'implantation du décret est un processus en dialogue

La participation des acteurs de la communauté scolaire à différents niveaux est indispensable

- pour établir les règles nécessaires et les faire respecter (sanctions)
- pour éviter que l'interdiction ne renforce les stigmatisations et discriminations

Parmi les acteurs, les jeunes doivent recevoir une place privilégiée

Le processus vers une « Ecole réellement sans fumée » sera donc progressif

Chaque étape représente donc à la fois

- une avancée vers une école sans fumée
- le renforcement d'un processus qui vise à dynamiser la communauté scolaire et à la préparer à porter d'autres projets « santé » dans l'établissement.

Les stratégies d'implantation du projet visent la communauté scolaire à différents niveaux : organisationnel, aménagement du milieu, éducative, participative, ...

UN LABEL EN TROIS ÉTAPES



Etape 1 :

MOBILISER pour préparer l'action

1. Mobiliser la direction de l'établissement scolaire et ses instances représentatives (PO) en faveur d'une « école sans fumée ».
2. Mettre en place une « équipe de projet » ou s'appuyer sur une équipe existante pour définir une réflexion et coordonner les actions.
3. Mettre en place des actions de formation des personnels afin de les sensibiliser à l'approche du tabac avec les jeunes.
4. Mettre en place des campagnes d'information et des actions de sensibilisation pour toute la communauté scolaire.

« Notre école se mobilise contre le tabac »

Etape 2 : AGIR pour un environnement scolaire dynamique

5. Etablir et mettre en place un **plan d'aménagement des locaux et une signalétique** qui, dans un premier temps, localise les espaces fumeurs puis, dans un deuxième temps, institue l'interdiction dans tout l'établissement.
6. **Ecouter et convaincre**, c'est-à-dire maintenir le dialogue et la concertation tant avec les alliés qu'avec les opposants au projet.
7. **Stimuler et soutenir les actions** qui s'inscrivent dans le projet « Ecole sans fumée ».
8. Organiser de manière cumulative, continue et diversifiée, **les informations et les apprentissages** en matière de gestion collective et individuelle du tabagisme.
9. **Soutenir les élèves et les membres du personnel** qui décident d'arrêter de fumer.
10. Communiquer régulièrement sur les **changements visibles** et sur la progression du projet.

« Notre école agit contre le tabac »

Étape 3 : Se rendre compte du chemin parcouru et **ÉLARGIR** l'action

11. Sensibiliser les jeunes sur les différences dans la gestion du tabagisme **à l'école et dans leurs autres milieux de vie** (famille, clubs sportifs, milieux festifs, etc.).
12. **Assurer la permanence** des actions menées à l'école et le suivi des améliorations.
13. Fonder la prévention sur le développement des **compétences psychosociales** des élèves.
14. Articuler le projet « Ecole sans fumée » avec **d'autres actions en matière de santé** (alcool, assuétudes, alimentation saine, ...).

« Notre école va plus loin »

Les 14 articles de la charte et les stratégies d'action

	MOBILISER				AGIR						ELARGIR			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Aménager l'environnement					V									V
Favoriser la participation et la concertation		V				V					V			
Soutenir le développement des aptitudes individuelles et sociales			V					V	V				V	
Communiquer				V						V				
Fournir un appui structurel	V						V					V		

Etape 1 :

MOBILISER pour préparer l'action

Convaincre la direction de s'engager dans la démarche « Ecole sans fumée ».

Une liste des projets en cours (toutes matières confondues) est établie et/ou des personnes intéressées (enseignants, élèves, parents, éducateurs) sont identifiées

Les professeurs et leurs représentants sont au courant de la démarche. Ils reçoivent un exemplaire de la charte et confrontent leur mission pédagogique, leurs représentations avec l'interdiction du tabac.

Des actions de sensibilisation sont organisées et des informations sont distribuées pour les professeurs; les élèves; le personnel de surveillance, administratif, technique; les parents. Parmi les actions de sensibilisation, une importance particulière est accordée au recueil des représentations et de la parole des jeunes.

Etape 2 : AGIR pour un environnement scolaire dynamique (exemples I)

Le règlement intérieur de l'établissement précise sa politique de promotion d'un environnement sans fumée.

Un plan d'aménagement a été établi en concertation avec les fumeurs pour prévoir des zones fumeurs à distance des lieux fréquentés par les élèves

Aucun élève ni membre du personnel n'est exposé involontairement à la fumée du tabac (en particulier en salle des professeurs).

L'établissement est totalement non-fumeur (personnel et élèves/cendriers et mégots/activités festives).

Le personnel accepte qu'il est dans sa mission de faire respecter avec discernement la consigne de ne pas fumer (en dehors des zones éventuellement désignées).

Etape 2 : AGIR pour un environnement scolaire dynamique (exemples II)

L'équipe de projet veille à rencontrer et écouter les personnes pour lesquelles l'application de l'interdiction pose problème.

Chaque année, une réunion est organisée pour discuter du projet « école sans fumée » avec des représentants de tous les acteurs concernés.

Les actions menées sont reconnues, valorisées et soutenues par la direction

Les actions menées dans le cadre du projet ont reçu un soutien en dehors de la direction et de l'équipe de projet (l'amicale, l'association des parents, ...).

Etape 2 : AGIR pour un environnement scolaire dynamique (exemples III)

Intégrer dans les apprentissages les différentes problématiques liées au tabac (santé, déterminants économique/individuels/culturel, sens de l'interdiction, etc.). Ces apprentissages sont répartis entre les différents niveaux scolaires et les différentes disciplines. Ces activités pédagogiques sont utilisées pour dynamiser le projet «Ecole sans fumée ».

Faciliter l'accès à l'accompagnement des tentatives d'arrêt ou de réduction/d'aménagement de la consommation (diffuser des informations, indiquer des organismes ressources ou organiser des projets d'aide à l'arrêt dans l'école,...).

Soutenir au quotidien et concrètement le personnel et les élèves qui souhaitent arrêter de fumer ou aménager leur consommation.

Une occasion est donnée à l'équipe de projet pour communiquer ses réflexions à l'ensemble de la communauté scolaire. Les résultats/acquis du projet sont communiqués dans l'établissement à l'ensemble des acteurs.

Étape 3 : Se rendre compte du chemin parcouru et ÉLARGIR l'action

Le projet « Ecole sans fumée » tente d'établir des liens avec des projets de prévention du tabagisme en construction dans d'autres milieux fréquentés par les jeunes.

Stimuler de manière constructive et non jugeante l'interrogation des jeunes sur l'origine, la nature et le sens (*ce que ça représente pour moi maintenant*) de leurs consommations et des habitudes de consommation dans leurs différents milieux de vie.

Renforcer les compétences sociales et individuelles des jeunes (*capacité d'analyse, expression de soi, implication dans des projets collectifs*) – renforcer les facteurs de protection (*estime de soi, confiance en soi, réseau social*).

L'équipe de projet tente d'articuler « Ecole sans fumée » avec d'autres types de projets (*citoyenneté, consommation responsable, autres situations de dépendances, alimentation et activité physique*). Elle se renouvelle pour ce faire (*élargissement ou modification de la composition du groupe*).

Et maintenant, que faire ?

- Se donner le temps de l'observation, du dialogue, de la réflexion...
- Découvrir les outils et les expériences, les démarches utiles en prévention du tabagisme et des autres consommations
- **Recueillir les résistances, les actions en cours dans vos écoles en relation avec les divers articles de la charte.**

Rendez-vous dans quelques mois pour...

- Echanger ensemble sur les possibilités et limites des divers articles de la charte
- Réfléchir sur des questions de fond liées à l'extension de l'interdiction du tabac
- Amender et finaliser la charte « Ecole sans fumée »